

Organiser une sortie ou un voyage scolaire



Table des matières

Quel est le cadre légal ?	3
Textes officiels en vigueur au 3 juin 2020	3
Code de l'éducation.....	3
Autres textes	3
Modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires au collège et au lycée :	4
Ressources locales et acteurs locaux	5
A quoi penser avant / pendant / après ?.....	6
Obligatoire ou non ?.....	6
• Obligatoire	6
• Facultatif.....	6
Quel financement ?	6
Comment et sur quoi communiquer ?	6
Logistique	7
Avant :.....	7
Pour l'étranger :.....	7
Pendant :	8
Activité après la journée ?.....	10
Retour :.....	10
Que se passe-t-il si.....	10
A ré-investir et garder une trace	11
Evaluer avec le socle :.....	11
CNRD et lieux de mémoire : une sortie comme les autres ?.....	12
Mise en activité des M2 :	13

Sources :

Dans le primaire tt est défini = le 2aire s'en inspire !

[ESEN](#) (Très complet sur le plan administratif avec modèles de doc avec un « [un Qui fait quoi ?](#) »
synthétique mise à jour juin 2019)

[Eduscol](#) Mis à jour Nov 2020

Syndicats ont produit des doc ; parfois les académies donnent leurs propres consignes

[Source autonome solidarité \(2016\)](#)

[Site de l'intendance Académie Aix-Marseille](#) (2015)

Quel est le cadre légal ?

Textes officiels en vigueur au 3 juin 2020

Code de l'éducation

- [Article L551-1](#) (les activités périscolaires) ;
- [article L911-4](#) (responsabilité des membres de l'enseignement public) ;
- [article R421-20 à R421-24](#) (compétences du conseil d'administration) ;
- [article R421-54 à R421-56](#) (organisation administrative des EPLE : relations avec les autorités de tutelle) ;
- [article D422-21](#) (délibérations du conseil d'administration transmissibles à l'autorité académique pour devenir exécutoires) ;
- [article D421-2-1](#) (échanges linguistiques et culturels et projet d'établissement).

Autres textes

- [Article L211-14](#) du code du tourisme (contrat de vente de voyages et de séjours) ;
- [ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020](#) relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure ;
- [décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016](#) relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ;
- [arrêté du 13 décembre 2016](#) relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ;
- [arrêté du 30 décembre 2014](#) modifiant l'arrêté du 11 octobre 1993 habilitant les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement à instituer des régies de recettes et des régies d'avances ;
- [arrêté du 21 novembre 2005](#) modifiant l'arrêté du 11 octobre 1993 habilitant les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement à instituer des régies de recettes et des régies d'avances ;
- [arrêté du 11 octobre 1993](#) : habilitation des chefs d'établissement d'enseignement dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'État à instituer des régies de recettes et des régies d'avances (pdf 133 Ko) ;
- [circulaire n° 2017-084 du 3 mai 2017](#) : missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- [circulaire du 29 décembre 2016](#) relative aux conditions de sortie du territoire des mineurs ;
- [circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016](#) : parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires, §6 : sorties et voyages scolaires - activités périscolaires ;
- [circulaire n° 2016-091 du 15 juin 2016](#) : mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde ;
- [circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013](#) : simplification des formalités administratives ; transport et encadrement des élèves dans le cadre des sorties et voyages scolaires dans les premier et second degrés (pdf 121 Ko) ;
- [circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 modifiée](#) : sorties et voyages scolaires au collège et au lycée : modalités d'organisation (pdf 708 Ko).

Modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires au collège et au lycée :

[Cirulaire numéro 2011-117 du 3 août 2011](#)(modifiée par [la circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013](#))

- Il revient au **chef d'établissement** qui dispose de tous pouvoirs d'appréciation sur l'intérêt pédagogique et sur les questions matérielles de mise en œuvre du projet. Le principal = 1er pédagogue (mais pas didacticien)
- Le projet de sortie ou de voyage scolaire est soumis d'ailleurs à **l'accord du conseil d'administration** qui aura connaissance des modalités du déplacement et en particulier de l'encadrement dont vous faites état.
- S'agissant des voyages scolaires, il appartient au **chef d'établissement d'évaluer le nombre nécessaire d'accompagnateurs** compte tenu de l'importance du groupe, de la durée du déplacement, mais aussi des difficultés et risques que peuvent comporter le parcours des élèves.
- Toujours au moins 2 accompagnateurs
- Les **collégiens** restent sur le tps scolaire : tjrs avec enseignant contrairement **aux lycéens** : moins d'encadrement : rdv possible directement sur le lieu (statut des 3eme DP différents des collégiens dc à prendre en compte)
- Le **chef d'établissement peut autoriser des personnels de l'établissement ou des personnes bénévoles**, notamment des parents d'élèves, à apporter leur concours aux enseignants lors d'une sortie ou d'un voyage scolaire.
- Conseil d'État / Ok pr accompagnement avec foulard même si le ministre s'est prononcé contre. C'est un parent et non un fonctionnaire.
- En cas d'**hospitalisation d'un des élèves, toutes les mesures seront prises en relation étroite avec le chef d'établissement et la famille**. En fonction de la gravité de la situation, il reviendra à ce chef d'établissement et aux parents d'élève de décider, s'il y a lieu, de maintenir auprès de l'enfant, un accompagnateur et de prendre les mesures adéquates pour l'accompagnement des autres élèves à l'occasion de leur retour.

Ressources locales et acteurs locaux

- [DAREIC](#) (Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération)
- voir [aussi à propos du BREXIT...](#)
- [DAAC](#) (délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle)
- services éducatifs présents dans les musées, sites patrimoniaux... = productions de documents d'accompagnement
- réseaux divers (Canopé...)
- Onac [Ministère des armées soutiennent certains projets pédagogiques](#)
- [Maison de l'Europe](#)
- Associations diverses (Souvenir français...)

A quoi penser avant / pendant / après ?

Obligatoire ou non ?

- Obligatoire
 - Gratuit pour l'élève
 - Les sorties scolaires obligatoires sont celles qui s'inscrivent dans le cadre des programmes officiels d'enseignement ou des dispositifs d'accompagnement obligatoires et qui ont lieu pendant les horaires prévus à l'emploi du temps des élèves.
- Facultatif
 - Payant
 - Les sorties scolaires facultatives sont celles qui s'inscrivent plus largement dans le cadre de l'action éducative de l'établissement. Organisées sous la responsabilité du chef d'établissement, elles ont lieu en totalité ou en partie pendant le temps scolaire. Elles incluent notamment les voyages scolaires, qui sont des sorties scolaires facultatives comprenant une ou plusieurs nuitées. Les voyages scolaires se déroulant en totalité pendant la période des vacances mais qui sont organisés dans les mêmes conditions sous la responsabilité du chef d'établissement sont également considérés comme des sorties scolaires facultatives.
 - Les enseignants ont un OM

Quel financement ?

- FSE
- Collectivités territoriales
- Doubs : selon le niveau Patrimoine / Collège au cinéma
- Aides possibles :
- Subventions (mairies / élus : Sénat, Assemblée nationale...)
- Fonds sociaux des établissements pour quelques élèves

Comment et sur quoi communiquer ?

- Sur le projet péda en amont = pas une simple sortie = parcours citoyens / artistiques... « On va pas » à... "On va faire"
- Pendant : réseaux sociaux / prendre en photo travaux d'élèves (dessin/commentaire)
- Après : vidéos/ Padlet / carnet de dessins /...

Logistique

Avant :

- Sortie/voyage doivent être votés au CA
- > expliquer intérêt aux parents
- > gérer les « ego » ou “susceptibilités” de certains collègues
- Organisme de voyage : options ? assurance annulation ? prix des visites ? Qualité (Thalassa) ? “Voucher” ?
 - Réunion d’information aux représentants légaux (support de présentation ?)



- Ordre de mission pour les enseignants
- Préparer la trousse de secours
- Prise en compte d’enfants malades ?
- Autorisation captation audio/vidéo/publication (voir autorisation pour mineurs par [Eduscol](#))
- Avoir 3 devis ou faire un appel d’offre par l’intendance
- Prévoir une régie financière (justificatifs à toujours obtenir ensuite) ?
- Autorisation si + 1 journée (pas si obligatoire sur tps scolaire / information auprès des représentants légaux)

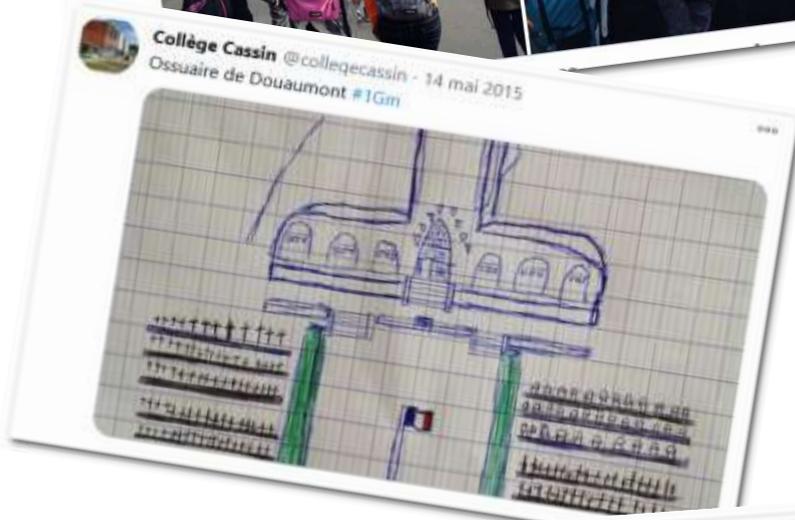
Pour l’étranger :

- **Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs** rétablie le 15/01/2017 ; l’enfant devra l’avoir ainsi que sa pièce d’identité et la photocopie du titre d’identité du parent signataire du formulaire
- Pour les **élèves non-ressortissants de l’Union européenne**, remplir le document "[liste des participants à un voyage scolaire à l’intérieur de l’Union européenne](#)" (pdf 33 Ko), à transmettre à la préfecture, accompagné pour chaque élève de 2 photos d’identité, de l’autorisation parentale de sortie de territoire, de la copie de la carte de séjour des parents et d’un justificatif de domicile ;
- Une **demande d’autorisation de voyage** doit être adressée à l’**autorité académique** un mois avant le départ s’il a lieu à l’étranger (consulter l’[exemple de formulaire](#) de l’académie de Grenoble ;
- **Pour les voyages à l’étranger**, il faut informer le ministère des affaires étrangères et du Développement international en déposant *via* le site [Ariane](#) , la liste des participants au voyage avec les coordonnées complètes ;

- Dans la situation actuelle de menace d'attentat, où un voyage peut être interdit par les autorités académiques, il est recommandé de contracter une **assurance annulation** ;
- Chaque élève doit être en mesure de contacter les différents personnels accompagnants, ses camarades, etc.
- **Renseignements demandés** : numéro carte d'identité + responsables légaux (Pour le transporteur aussi) + allergies !
- Attestation d'assurance rendue en début d'année ?
- Carte européenne d'assurance maladie si sortie du pays ([lien](#))

Pendant :

- Liste élèves accompagnateurs pour le chauffeur du bus
- Propreté bus / tenues/....
- DVD dans le bus ? (droits d'auteurs ? plus-value pédagogique ou achat de la paix sociale pour le repos ?)
- Arrêt air d'autoroute : comment gérer le groupe le jour ? la nuit ? (WC payant en All - Penser aux routiers qui dorment...)
- Moyen rapide de faire l'appel : chaque accompagnateur a un groupe attribué
- Temps libre si périmètre défini
- Communiquer son tel portable personnel ? Demander à l'établissement (forfait à 2€)
- Communiquer avec les parents ? Pourquoi et comment ...
- Piège : jeu de pistes questions/réponses < laisser la créativité s'exprimer !
- Le chauffeur : rôle très important !!
- Les guides : se mettent ou non à la portée des élèves
- Le professeur guide : attention, parfois autorisation nécessaire (Orsay par ex) ou interdit car guide officiel uniquement





Activité après la journée ?

- Comment gérer les nuitées et les portables ?
- Gérer sa fatigue

Retour :

- Parents et accueil
- Retour facture pour la régie
- Fiche action attendue par le principal pour avoir un bilan / CA + communiquer sur ce qui se passe dans son établissement

Que se passe-t-il si...

- une blessure (qui prévenir ?)
- le vol (victime ou acteur) (parler la langue avec les forces de police)
- rentrer dans un musée avec des couteaux (parler la langue)
- achat d'objets pornographiques (+18 ?)
- fume des cigarettes (+18 ? Temps scolaire ?)
- fume autre chose que des cigarettes (temps scolaire + loi)
- les collègues partent faire leur achats de souvenirs sans se soucier des élèves (ça arrive !)
- violence avec d'autres groupes
- couple découvert au matin (pilule du lendemain ?)
- disparition d'élèves ?

A ré-investir et garder une trace



- [Folios](#) peut permettre d'archiver dans les différents [parcours éducatifs](#) (Avenir, de Santé, d'Éducation artistique et culturelle, Citoyen) les travaux !
- Il convient de présenter un bilan pédagogique et financier au conseil d'administration.

Evaluer avec le socle :

Rappels :

Le socle commun s'articulera en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine.

La maîtrise de chacun de ces domaines s'apprécie de façon globale, sauf pour le domaine des langages qui, du fait de ses spécificités, comprend quatre objectifs qui doivent chacun être évalués de manière spécifique :

- comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral
- comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère)
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

Ce sont donc au total 8 composantes du socle commun (les 4 objectifs du premier domaine et les 4 autres domaines) pour lesquelles l'élève devra acquérir un niveau de maîtrise suffisant.

Source [Eduscol](#)

CNRD et lieux de mémoire : une sortie comme les autres ?

- Participation aux cérémonies : jours fériés mais appréciée des communes et élèves (11/11)
- MRD et CNRD
- Natzweiler-Struthof : Comment préparer ses élèves ? Gérer la visite ? Retour ?
- voyage d'étude ([Mémorial de la Shoah](#)) reporté actuellement...

Mise en activité des M2 :

Organisez votre sortie/voyage :

- Élaborez un projet : effectifs / budgets
- Présentation de la démarche pédagogique (objectifs, compétences travaillées ?)
Prévoir une présentation
- Recherche de financements / transporteur / FSE...+ une action
- Constitution de votre dossier :
 - Organisation temporelle
 - Préparation du voyage avec vos élèves ?
 - Quelles activités proposées ?
 - Réfléchir à sa scénarisation pédagogique
- Petite aide semaine 1 du MooCHG4 : [La ludification dans la médiation culturelle : Jouer en sortie pédagogique culturelle ou de terrain.](#)
- Exploitations après (en amont aussi) ?
- Proposez un voyage virtuel avec [Edugeo](#) ou [TourCreator](#)
- Rédigez la présentation (intérêt péda / exploitation) et le mot aux représentants légaux (préciser le nombre de versements) + autorisation de captation audio vidéo...